

Image not found or type unknown



Vice cache losr de lachat d1 bien

Par **sarah**, le **29/10/2008** à **10:49**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté 1 bien immobilier il y a 1 an. Mon pb est le suivant: 2 mois après la vente je me suis rendu compte qu'il y avait une fuite sur la toiture, et 6 mois après je me suis rendu compte que le mur du voisin s'était écroulé sur le mien et celui avait créer de le moisissure ainsi que des dégâts des eaux, j'ai dû entreprendre des travaux qui m'ont coûté beaucoup d'argent.rnMa question est la suivante: comment prouvé que ces problèmes ne m'ont pas été mentionné lors de la signature de l'acte authentique ?? et comment me retourner contre le vendeur?rnmrci beaucoup